

## DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



### ARRETE DE CIRCULATION – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAUX – CHEMIN DU SAUT - COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies  
Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,  
Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,  
Vu le code de la route et notamment son article L 411-1  
Vu la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux sur le chemin du Saut,

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1er :

La circulation sur le chemin du Saut à Dourbies sera règlementée du 21 mars au 08 avril 2022 inclus pour des travaux d'enfouissement des réseaux.

##### ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 18 mars 2022

Le Maire  
Irène LEBEAU



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.